Mise en ligne le 9 juillet 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260709-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 09-07-2026
Publication le : 09-07-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Laurence VELLA a donné pouvoir à Madame Rachel KALLOU, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Madame Vanessa JORGE a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ROYER, Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER et Madame Agathe PASQUIER a donné pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-7.3-100

Garantie d'emprunt pour les travaux de réhabilitation du programme immobilier « Pierre Mendes France » par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) - Accord de principe

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 9 juin 2026 la Société Dauphinoise pour l'Habitat sollicite un accord de principe sur une demande de garantie d'emprunt qu'elle envisage de souscrire pour la réalisation de travaux de réhabilitation sur le groupe « Pierre Mendes France » ; au-dessus du Dojo contenant 30 logements collectifs présentant une faible performance thermique.

A ce stade, le budget estimatif prévisionnel de l'opération s'élève à 1 775 000 €. Les études seront lancées début 2027 pour un démarrage des travaux en 2028, sous réserve des études de faisabilité thermiques et financières.

Les garanties d'emprunt pour les travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux sont accordées par les EPCI et par les communes à raison de 50 % chacune.

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260709-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 09-07-2026
Publication le : 09-07-2026

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **DONNE** un accord de principe à la Société Dauphinoise pour l'Habitat afin de lui permettre de déposer un dossier complet de financement.
- **DIT** que l'octroi de la garantie fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 6 juillet 2026
Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

